

CENTRE FRANCO-ÉGYPTIEN
D'ÉTUDE DES TEMPLES DE
KARNAK
LOUQSOR (ÉGYPTE)
USR 3172 du Cnrs



المركز المصري الفرنسي
لدراسة معابد الكرنك
الاقصر (مصر)

Extrait des *Cahiers de Karnak* 7, 1982.

*Avec l'aimable autorisation de Éditions Recherche sur les Civilisations (Adpf/MAEE).
Courtesy of Éditions Recherche sur les Civilisations (Adpf/MAEE)*



LA CHAPELLE DE THOT ET D'AMON AU SUD-OUEST DU LAC SACRÉ

Jean-Claude GOYON
Claude TRAUNECKER

Les vestiges de ce curieux petit monument à demi enterré n'ont guère retenu notre attention lorsqu'en février 1975, l'action fortuite de vents violents dégagant le haut de l'édifice nous révéla l'existence sur sa face sud d'une inscription dédicatoire aux noms d'Horemheb et d'Osorkon.

Situés au sud du Lac Sacré, ces vestiges furent partiellement dégagés par H. Chevrier, probablement au cours de sa campagne 1935/1936 (1). Il semble même que la présence de cet édifice l'ait empêché de poursuivre le dégagement vers le Sud des rives du Lac Sacré. Craignant de provoquer l'éboulement de ces maigres restes, il s'est contenté de dégager l'extrémité nord du seul mur conservé. Lors de la découverte de 1975 l'édifice, à demi enterré en partie sud, menaçait de s'effondrer vers le Nord, étant en porte-à-faux par rapport au niveau du sol dégagé sur le pourtour du Lac Sacré. Dans un premier temps, au début de 1975, un soutènement provisoire fut mis en place. Puis, au printemps de 1977, un caisson définitif fut construit pour rétablir la stabilité. Ce caisson, en briques cuites maçonnées, fut rempli des déblais retirés de la partie antérieure dégagée.

Architecture

Ces restes sont situés à environ 20 mètres de la porte est de la cour du IX^e pylône et à environ 27 mètres de l'angle sud-ouest du Lac Sacré. L'altitude est de 76,25 m, ce qui place le monument à 2,25 mètres de dénivellation par rapport au sommet du kôm et à la même distance au-dessus du niveau des berges du Lac Sacré (fig. 1).

La chapelle est orientée selon un axe Sud-Nord et ouvrait au Sud. L'état de conservation est très médiocre, car seuls subsistent le montant est de la porte, le retour sud-est et une partie du mur est.

Les dimensions sont très modestes : largeur de la façade : 73 cm ; longueur du passage de la porte : 38 cm ; épaisseur de la paroi : 37 cm (fig. 2). Seule la façade est posée sur une fondation de pierre. Un seul bloc de grès, formant semelle, remplit cette fonction. Grossièrement ravalé au droit de la face sud, il détermine un niveau extérieur inférieur de 3 à 4 cm à celui du sol intérieur. Sous le mur est, les fondations paraissent simplement constituées d'une maçonnerie de brique crue. Le dégagement n'a pas permis de retrouver une quelconque trace d'un sol, ni à l'extérieur, ni à l'intérieur ; pas plus que d'un seuil, d'un tracé ou d'un élément de la partie disparue.

La construction proprement dite est constituée de blocs de grès de petites dimensions. Quatre assises sont conservées totalisant une hauteur de 105 cm. L'appareil est calculé de sorte que les pierres d'angles (angle sud-est) forment une superposition de carreaux et de boutisses alternés sur chaque face (appareil en

(1) Dégagement des rives sud et sud-ouest du Lac Sacré, *ASAE* 36, 1936, p. 139 ; *Cahier de Fouille*, p. 153-161 ; du 22.11.1935 au 17.1.1936 ; H. Chevrier ne signale pas ces vestiges.

besace). Pour assurer la cohésion de la maçonnerie, l'angle interne ne présente aucun joint. Cette particularité de construction, assez fréquente en Egypte, implique la mise en place de pierres à bossage important (6 à 7 cm) suivi d'un ravalement. Malgré les modestes dimensions du monument et des pierres, cette technique témoigne du soin apporté à l'érection de ce monument. Les parois intérieures, sans fruit, ont été ravalées soigneusement et recouvertes d'un enduit au plâtre.

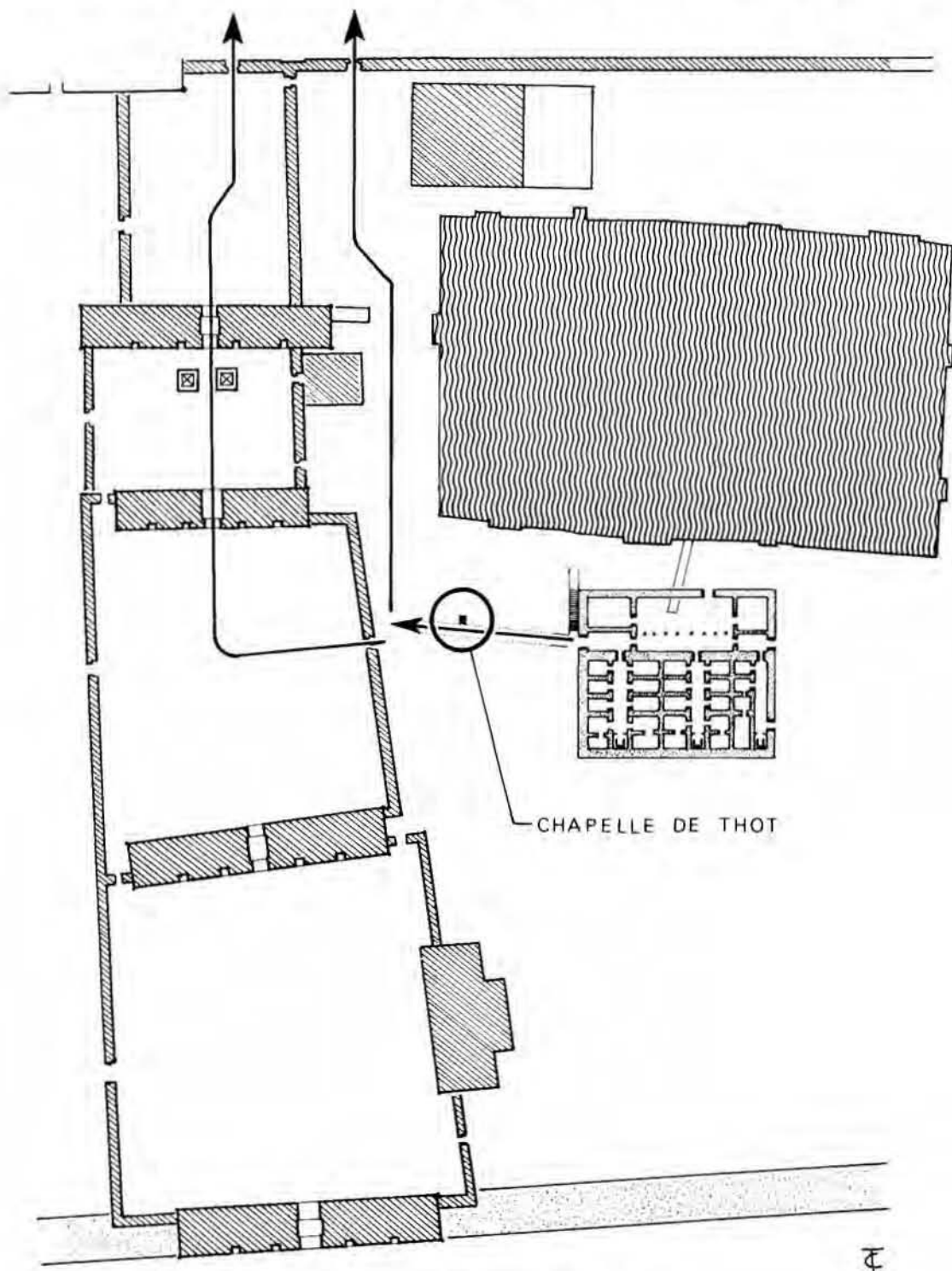


Fig. 1. Schéma de position de la chapelle.

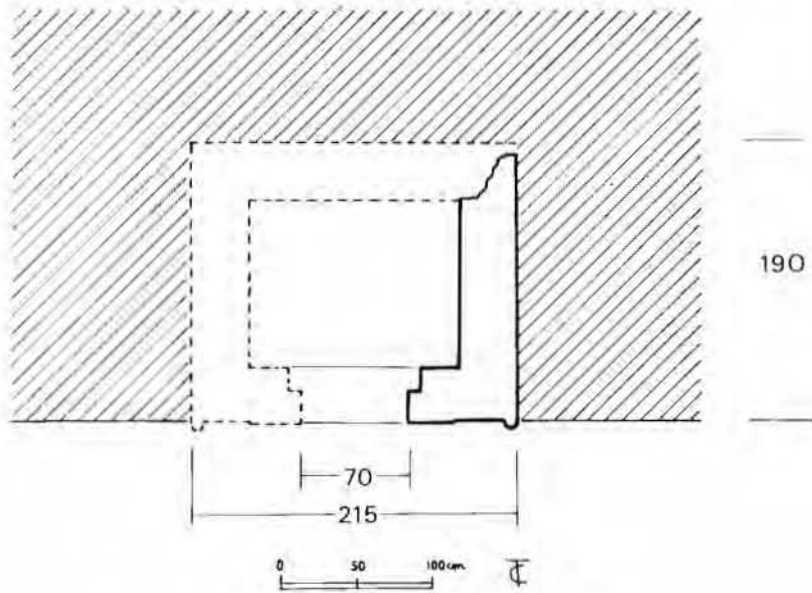


Fig. 2. Plan restitué de la chapelle. (Etat I).

Sur la face sud, l'inscription dédicatoire a été sculptée en relief sur un montant marqué par une saillie de 8 mm. L'extrémité est de cette façade est munie d'un boudin d'angle de type particulier. Son centre n'est pas situé sur l'angle même, mais sur la face sud, décalé d'un demi-diamètre vers l'Ouest, de sorte que cet ornement se présente comme une baguette plaquée à l'extrémité de la façade sud. Cette disposition indique qu'à l'origine la face est de l'édifice n'était pas visible, mais probablement oblitérée par une maçonnerie de brique prolongeant la face sud vers l'Est. Cette interprétation est d'ailleurs confirmée par la forme de la semelle de grès au droit du boudin.

La face est, conservée sur une longueur de 1,70 m, est très abîmée. Primitivement prise dans une masse de brique crue, elle était simplement dégrossie. La première assise très grossièrement ravalée est un témoin de ce premier état. Plus tard, cette face fut dégagée et ravalée jusqu'au niveau de la première assise. Un enduit au plâtre destiné à cacher les imperfections de la pierre en fit une surface propre qui reçut plusieurs scènes et inscriptions commémoratives gravées à l'initiative de fonctionnaires du temple soucieux de perpétuer leur nom pour la postérité.

Ainsi, les décors et inscriptions se répartissent en deux groupes : face sud et intérieur d'une part, face est d'autre part, témoins de deux états successifs d'utilisation.

Avant d'aborder l'étude de ces inscriptions, il convient de s'interroger sur les formes architecturales probables de ces deux états. L'hypothèse d'une porte en pierre dans un mur d'enceinte en brique dans le premier état, ensemble transformé en chapelle indépendante dans le second, doit être écartée, car, dans ce cas, le décor de la façade aurait été composé de manière à ce qu'elle se confonde avec le pied droit simplement en saillie sur le mur de brique et sans boudin. De plus la surface de rabatement du vantail se serait confondue avec la paroi intérieure. Enfin, les dimensions réduites de cette porte s'opposent à cette interprétation. Il nous paraît donc raisonnable de voir à l'origine dans cet édifice une chapelle de fort petite taille (2) ménagée dans l'épaisseur même d'un mur d'enceinte et transformée

(2) Ses dimensions sont assez proches de celles de la chapelle d'Osiris Neb-Ankh, également ménagée dans l'épaisseur d'un mur d'enceinte au Nord de la salle hypostyle : largeur du montant 55 cm, épaisseur de la paroi : 38 cm, profondeur de la chapelle : 165 cm ; J. LECLANT, *Recherches sur les monuments thébains de la XXV^e dynastie*, p. 27.

en une construction isolée lorsqu'à une époque difficile à préciser le mur d'enceinte fut supprimé. (fig. 2).

Le décor : Etat I (fig. 3 et 4, pl. I, a-b).

Face sud : montant extérieur de la porte : deux colonnes verticales consacrées à un texte de dédicace dont le début manque. La gravure en champlevé est assez soignée ; les caractères sont bien tracés et en relief assez soutenu.

1 

« [.....] [Seigneur] des couronnes a), l'aimé-d'Amon-Horemheb, aimé d'Amon-Ré le Primordial du Double-Pays b), ce qu'il (a) fait étant doué de vie comme Ré, éternellement. »

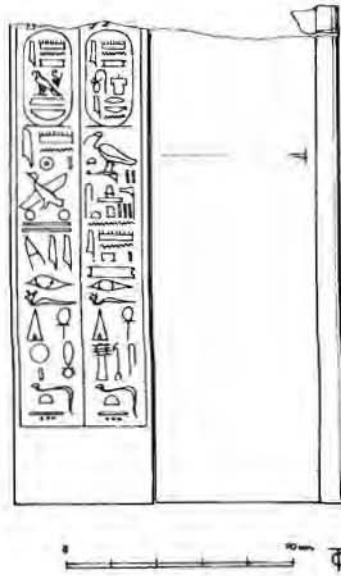


Fig. 3. Face sud.

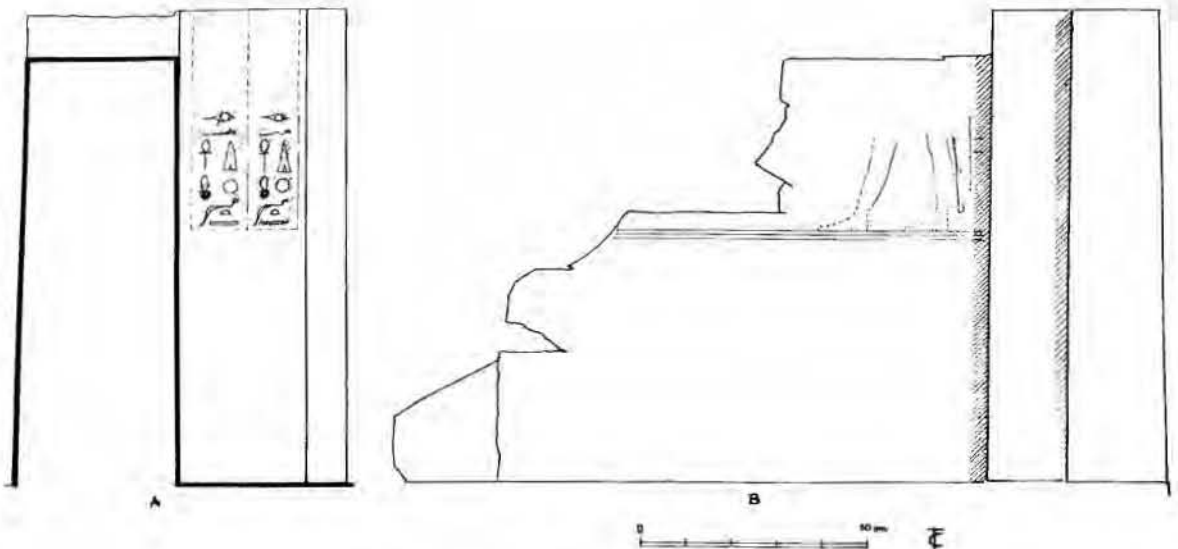


Fig. 4. Intérieur. A. Paroi sud - B. Paroi est.

a) Les titres de « *seigneur des couronnes* » et « *fils de Rê* » qui normalement précèdent le second cartouche ont été répartis entre les deux souverains. Il est probable que dans l'inscription symétrique les premiers cartouches d'Horemheb et d'Osorkon étaient précédés respectivement des titres « *roi de Haute et de Basse Egypte* » et « *seigneur du Double-Pays* ».

b) $\text{Pr-}^{\text{Imn-p}}\text{wty-t3.wy}$ est le plus souvent l'épithète liée à dsr^{c} pour désigner l'Amon créateur ityphallique dès la XVIII^e dynastie (3) ; une autre traduction possible est « *celui qui était à l'origine du Double-Pays* » (4).

2 

« [...] *le Fils [de Rê], Osorkon-aimé-d'Amon a), aimé de Thot-qui-satisfait-les-dieux du Domaine d'Amon b), ce qu'il (a) fait étant doué de vie stabilité et prospérité, éternellement.* »

a) L'absence de toute mention du type s3 B3stt (Osorkon II) ou s3 ^{st} (Osorkon III) dans le cartouche ne permet pas une identification certaine du pharaon libyen dédicataire et son assimilation à l'un quelconque des quatre souverains connus ayant porté ce nom.

b) L'épithète de Thot, shtp ntr.w , est connue (5) mais il semble que ce soit la première fois qu'on la rencontre à Karnak même avec le complément au génitif indirect $n \text{ Pr-}^{\text{Imn}}$ précisant son appartenance (6). Ceci fait du dieu *qui-satisfait-les-dieux* une divinité spécifique du temple d'Amon-Rê de Karnak (7) et pourrait être en rapport avec un rôle particulier à lui attribué dans ce secteur du temple, vraisemblablement en relation avec les offrandes et les magasins voisins.

Le décor peint situé entre les textes de dédicace et le boudin comportait au moins deux scènes : au niveau de la troisième assise, on distingue les traces du signe du ciel couronnant la première scène (contour à l'encre rouge et remplissage en bleu) et la ligne de base (jaune) de la scène supérieure.

Intérieur : paroi sud

Sur les pierres de la troisième assise, l'enduit a subsisté et il est possible de discerner les derniers signes peints en rouge des deux colonnes de texte décorant cette paroi :



« ... *ce qu'il fait étant doué de vie comme Rê à jamais.* »

Les traces encore visibles sur la seconde assise permettent de reconnaître l'existence à date ancienne d'une frise de papyrus également peinte sur le soubassement.

Paroi est

Les vestiges du décor peint de la paroi intérieure sont encore plus pauvres. Le bas du registre est marqué par trois traits rouges à 52,5 cm du sol (une coudée). A l'extrémité sud on distingue les jambes d'un personnage royal (dessin au trait jaune et rouge, queue cérémonielle en bleu) dirigé vers la gauche.

(3) PILLET, *ASAE* 24, 1924, pl. IV et les références du Wb. V, 610 (11) ; pour l'époque libyenne et éthiopienne. J. LECLANT, *Montouemhat (IFAO Bd'E, 35, 1961), p. 34, n.e.*. J.-C. GOYON, *The edifice of Taharqa*, pl. XII et notes.

(4) LEFEBVRE, *ASAE* 26, 1926, p. 65-66 suivi par L.-A. CHRISTOPHE, *Divinités (IFAO Bd'E 21, 1955), 75.*

(5) Voir *infra*, n. 19 et Boylan, *Thot, the Hermes of Egypt*, p. 197 ; ajouter MARIETTE, *D. I, 65 a (shtp ntr.w m hrw.sn)*, *D. II, 142 (4) et 217 (5) ; E. I, 73 (4) ; 267 (11-12) = XI, pl. CCCXIV bas (Khonsou-Thot).*

(6) Voir aussi MALLET, *Qasr el Agouz*, p. 30, n° 3.

(7) Pour Pr-^{Imn} désignant Karnak, cf. P. BARGUET, *Karnak*, p. 2. F. DAUMAS, *BIFAO* 65, 1967, p. 203 et n. 2.

Le décor : Etat II Paroi extérieure est (fig. 5 et pl. II).

1. Scène sud

La gravure est en creux assez faiblement marqué et occupe deux registres. En partie haute apparaît le bas du corps d'un personnage sacerdotal aux pieds nus, vêtu d'un pagne long, bouffant et plongeant à ceinture. La figure marche vers le Nord et devait probablement tenir ses deux bras levés à la hauteur du visage en signe d'adoration. Le bas de ses manches bouffantes est encore visible. Derrière lui, une colonne verticale de texte a été gravée en hiéroglyphes soignés d'assez petit module. Devant le prêtre, un trait vertical paraît limiter la scène, à moins qu'il ne s'agisse du support de l'image divine objet de l'adoration. Sous les pieds du prêtre et formant second registre, est gravé un texte hiéroglyphique de quatre lignes horizontales d'assez grand module et de gravure moins profonde.

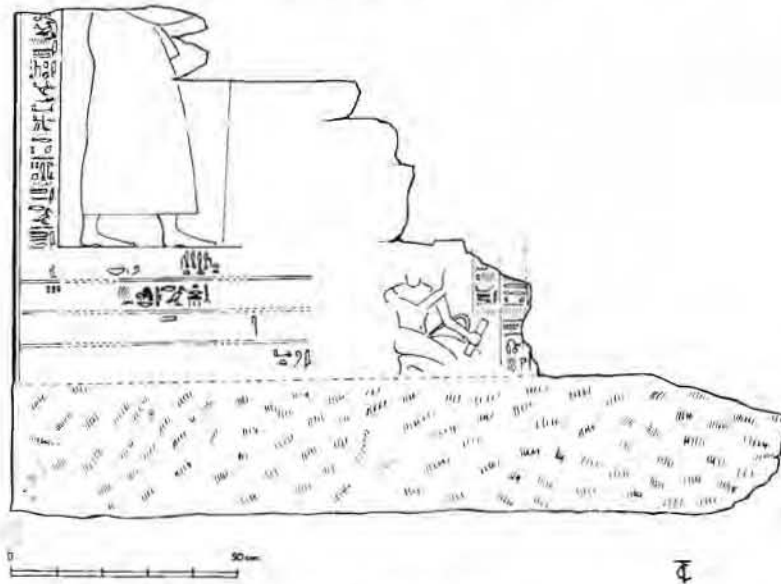
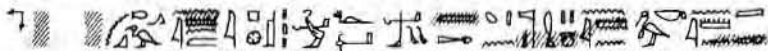


Fig. 5. Façade est.

Registre du haut, derrière le personnage principal :



« [...] le prêtre-purificateur entrant d'Amon dans Karnak (Ipet-Sout) a), Ouafabouy b), justifié, fils du second prophète d'Amon Bakenamon c), justifié. »

a) Désignation classique des sacerdotes d'Amon de Karnak (8) ; le début de la titulature est impossible à rétablir.

b) $W^{cf}-{}^c b.wy$, épithète divine ou royale (9) n'est pas attesté comme nom de personne. Il s'agit peut-être d'un diminutif de nom théophore du type [${}^*l/mn$]- $w^{cf}-{}^c b.wy$.

c) Aucun des $B\bar{3}k-n-{}^p l/mn$ (10) connus actuellement ne porte ce titre de *second prophète d'Amon*, de sorte qu'il est pratiquement impossible de situer dans le temps son *cursus honorum*. Un seul argument de date est fourni par le monument lui-même : l'effigie de Bakenamon n'a dû être gravée que *postérieurement* au règne des Osorkon II et III, constructeurs possibles.

(8) *Wb.* I, 283 (11) et voir LEFEBVRE, *Grands prêtres*, p. 172-173.

(9) *Wb.* I, 285 (5) = *Sin.* B 54.

(10) RANKE, *P.N.* I, 91 (1). Ce nom est absent des recensions de K.-A. KITCHEN, *Third Intermediate Period*, p. 500 et de M.-L. BIERBRIER, *The Late New Kingdom in Egypt*, p. 153.

Registre du bas :

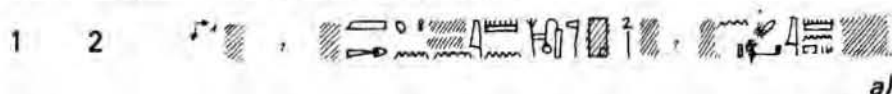


Aucun sens intelligible ne peut être retiré de ces *membra disjecta*. Notons cependant que les seuls mots lisibles appartiennent au vocabulaire spécialisé en rapport avec la gestion des biens divins (11).

2. Scène Nord

En avant du texte qui vient d'être mentionné, après une zone laissée vide, apparaît la figure d'un personnage agenouillé en posture d'orant. De petite taille, la figure est tournée vers le Nord (pl. II droite).

La tête a disparu, mais le corps est assez bien conservé. Le personnage, torse nu, vêtu comme celui du registre du haut, porte au cou un collier large. Une de ses mains est levée, paume ouverte tournée vers le Nord (où devait se trouver une effigie divine), l'autre tient une palette de scribe. Une titulature en deux colonnes verticales mutilées est gravée devant lui :



a) Ces signes paraissent appartenir à un groupe [].

1 [.....], justifié, fils du [.....] d'Amon, scribe du temple (12),

2 [.....] substitut de la demeure d'Amon a) de la III^e phylè [.....]...

a) Ou du domaine d'Amon ; la lecture la plus probable paraît être *idnw (n) Pr-³Imn (hr s3) 3.nw* (13).

Interprétation

De prime abord, l'état de délabrement actuel de ce petit édifice ne permet guère d'émettre une opinion sur sa destination et encore moins sur son histoire. Néanmoins, l'étude de la position de ces vestiges par rapport aux monuments environnants vient apporter quelques éléments nouveaux.

La chapelle de Thot est située à mi-chemin entre l'édifice de Psammouthis et la porte est de la cour du IX^e pylône. En examinant en détail les abords de l'édifice de la XXIX^e dynastie au sud du Lac Sacré, nous avons constaté l'existence d'une rampe partant de sa porte ouest et se dirigeant vers la porte de la cour du IX^e pylône. Le tracé de cette rampe passe devant notre chapelle et, d'après l'estimation possible de sa pente, elle atteint le niveau de la cour une dizaine de mètres en avant de la porte (14) (fig. 6).

(11) *htr* : taxes Wb. III, 201 ; *b3k* : impôts, Wb. I, 428, parfois sous l'autorité du grand prêtre, LEFEBVRE, *Inscriptions concernant les grands prêtres d'Amon*, § 42, lg. 10).

(12) S3 *hwt-ntr*, GARDINER, *Onomastica* I, 58-59* ; à Karnak, LEFEBVRE, *Grands prêtres*, p. 14 ; R.-A. PARKER, *Saite Oracle Papyrus*, 1962, p. 34.

(13) Cf. R.-A. PARKER, *o.c.*, p. 30-31 avec bibliographie.

(14) La porte devait être précédée d'un parvis permettant la manœuvre des barques processionnelles se dirigeant vers le Lac Sacré.

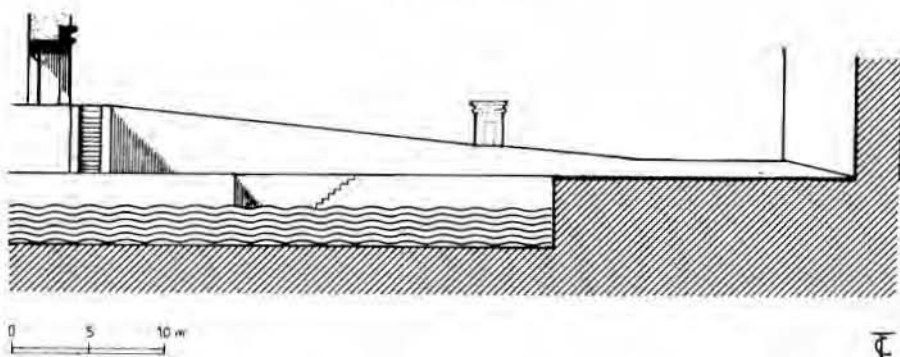


Fig. 6. Position de la chapelle sur la rampe des magasins purs.

De ce fait, cette construction s'intègre dans un contexte liturgique : l'édifice de Psammouthis (15), resserre sacrée des provisions journalières divines était un $\text{šn}^c \text{w}^c b$, lieu où la nourriture divine était solennellement consacrée au dieu (16). Chaque jour, au petit matin, après la consécration, une procession portait ces offrandes dans le temple. Elle empruntait la rampe ouest (17), passait devant la chapelle, puis, selon la solennité, soit s'engageait dans le grand axe processionnel sud pour parvenir au parvis du IV^e pylône, soit suivait la rive ouest du Lac Sacré pour pénétrer dans le temple par la porte sud de l'hypostyle de Thoutmosis I^{er}. Peut-être une station était-elle observée devant la stèle consacrée à Ermouthis, gravée sur la paroi est de la cour de la Cachette (18).

Il apparaît donc que notre édifice, dans son stade d'utilisation final, fait partie d'un ensemble paraliturgique encore mal connu dont l'élément le plus caractéristique est, à l'époque tardive, le « haut temple » (19). La fonction de cette chapelle placée sur le trajet de descente des offrandes vers le temple (20) était peut-être en relation avec une comptabilité divine de sortie des offrandes, compte tenu du rôle à attribuer à Thot šhtp ntr.w en tant que dieu qui préside aux offrandes divines surtout à leur entrée vers la salle des offrandes. Thot est en effet le pourvoyeur en même temps que le comptable et le régisseur des domaines divins (21), ce qui expliquerait alors qu'on lui ait attribué, dans cette fonction et à cet emplacement précis, un qualificatif assorti d'une spécification de lieu $n \text{Pr-}^2 \text{Imn du Domaine d'Amon}$ (22).

(15) PM II², p. 222. RICKE, ZÄS 73, 1937, p. 128-131. P. BARGUET, *o.c.*, p. 18 et 40. Cl. TRAUNECKER, *Achôris II*, p. 14, 16, 46, 146. *Ibidem*, BIFAO 79, 1979, p. 411.

(16) Le $\text{šn}^c \text{w}^c b$, lieu de consécration, est à distinguer des ateliers et magasins proprement dits (šn^c : GARDINER, AEO II, 209*, $\text{w}^c b$, š : LEFEBVRE, *o.c.*, § 16, lg. 8-9).

(17) Une autre rampe, beaucoup plus raide, partait également du parvis de la porte ouest de l'édifice et se dirigeait vers le Nord. La rampe ouest est la seule qui n'ait pas de marches ; elle est en pente douce et rejoint un grand axe processionnel.

(18) P. BARGUET, *o.c.*, p. 265.

(19) Terme utilisé par Varille (*Karnak I*, p. 23). La plupart des exemples conservés remontent aux III^e et IV^e siècles avant notre ère : Karnak-Nord : Nectanébo I^{er} (PM II², p. 15 D, *Karnak I*, p. 5, pl. 1. M. DEWACHTER, *CdE* 97, 1974, 52-58). Temple de Khonsou : Ptolémée III Evergète I^{er} (inédit). Temple de Mout (PM II², p. 273 B). Médamoud, Ptolémée III Evergète I^{er} (FIFAO 5, 1927, pl. 1, p. 7-12). Hibis, Ptolémée II Philadelphie (WINLOCK, *The Temple of Hibis I*, pl. 25, 30, 49). Nous préparons une étude de ces monuments. (C.T.).

(20) La plate-forme de départ de la rampe de l'édifice similaire de Médamoud (voir note précédente) est flanquée d'une pièce latérale faisant peut-être office de contrôle. Voir également à Karnak-Nord la présence d'un soubassement de pierre supportant une structure disparue près de l'angle sud-est de l'édifice (Karnak-Nord III, pl. 50). Pour les comptabilités d'entrée, voir J.-C. GOYON, *Ramesseum, Annexes du Nord-Ouest* (essai d'interprétation), (CDAE, Le Caire, 1976), ch. VII, p. 202-204, n. 20 rect.

(21) SCHOTT, ZÄS 90, 1963, p. 103-110 ; CRAIBL, juillet-octobre 1970 (1971), p. 552-553 = *Pyr.*, 1465 b Thot šmy htp.w « celui des offrandes » ; voir aussi T.M. II, 211, n. 1 (BIFAO 75, 1975, p. 376) ; ASAE 4, 1903, p. 93, l'épithète šhtp ntr.w dans un contexte d'apport d'offrandes (sans réf. à Thot).

(22) Sanctuaires de Thot à Karnak : Chapelle au nord de l'enceinte d'Amon (PM II², p. 20) ; édifice au Sud du temple de Ptah (?), d'après les graffiti sur les bases de porte. Voir aussi OTTO, *Topographie*, p. 17.

L'hypothèse inverse, qui consiste à voir dans cette rampe le chemin d'accès des offrandes vers les magasins de consécration, n'est pas à écarter entièrement tant que nous n'aurons pas une vue plus précise sur la nature des constructions environnantes, car elle implique la présence des ateliers entre la cour du IX^e pylône et l'édifice de Psammouthis (23). En tout cas, il nous paraît difficile de voir dans ce trajet le cheminement des matériaux bruts destinés à être transformés dans les ateliers pour la confection du repas divin avant d'être stockés et consacrés dans le $\text{šn}^c \text{ }^c\text{ } w^c b$. L'apport de ces matières premières devait être considérable et l'on peut se demander si de tels convois empruntaient journallement les voies liturgiques. La poterne sud-est de l'enceinte intérieure paraît mieux indiquée pour cet usage (24).

Partant de ces observations, essayons d'esquisser l'histoire de ce monument. La construction primitive d'Horemheb remplissait sans doute la même fonction. C'est à ce pharaon que remonte la construction des IX^e et X^e pylônes de l'Allée méridionale d'Amon. Nous ignorons le circuit des offrandes et des denrées de base pendant la XVIII^e dynastie (25) ; mais il est probable que les magasins occupaient alors un emplacement voisin — ou identique — de celui des constructions de Psammouthis. En tout cas une volière-*mḥwn* s'y trouvait dès Thoutmosis III (26), construite en même temps très probablement qu'étaient creusé le Lac Sacré et repoussée l'enceinte primitive (27).

Peut-être cet édifice était-il encore en fonction sous Horemheb (28). On connaît la volonté de redressement économique qui a dominé la politique intérieure du dernier souverain de la XVIII^e dynastie. La stèle dressée dans la cour du X^e pylône est essentiellement un décret juridique visant à combattre les abus et exactions (29). Une semblable réforme s'applique tout naturellement à la gestion des biens divins (30).

A l'époque ramesside, plusieurs campagnes de restauration ont eu pour objet l'entretien et l'extension des ateliers et magasins, mais nous n'avons trouvé aucune mention de notre monument (31).

A quel Osorkon faut-il attribuer la reconstruction de la chapelle ? Parmi les inscriptions bubastides de la cour nord du VI^e pylône figure un décret, malheureusement très fragmentaire, concernant le domaine d'Amon (32). Il y est fait allusion à des réformes administratives coïncidant avec la fête $\text{ḥ} \text{ḥ} \text{ḥ} \text{ḥ}$ la demeure est rajeunie. Comme l'a montré P. Vernus, le nom de cette fête est à rapprocher d'une série d'épithètes présentant Thot comme l'administrateur des biens sacrés :

(23) Sous la XXIX^e dynastie, il semblerait que ceux-ci étaient situés à l'Est de l'édifice de Psammouthis (présence d'un puits avec escaliers d'accès, la face est de l'édifice est percée de deux portes).

(24) P. BARGUET, *o.c.*, pl. 1. D'après le terrain, il semble qu'une porte était percée dans l'enceinte intérieure (P. BARGUET, *o.c.*, p. 34) à son extrémité sud, à l'endroit où elle se raccorde à la grande enceinte. Dans le domaine de Mout, une poterne donne accès au quartier du « Haut-temple » (PM II², pl. 24). Voir aussi à Karnak-Nord les portes successives sur la face est de l'enceinte (BIFAO 69, 1971, p. 269, pl. 1).

(25) Sur la face ouest du linteau de la porte sud-est de la cour du VIII^e pylône, le roi est suivi de Nils porteurs d'offrandes. Le décor de la face est est plus récent. Cette porte était probablement placée sur le circuit des offrandes, P. BARGUET, *o.c.*, p. 265 et 274.

(26) P. BARGUET, *o.c.*, p. 18 et n. 2. Sur le nom des volières (*h3-r-mw*, *mḥwn*) voir D. MEEKS, *RdE* 28, 1976, p. 92-95.

(27) Creusement du Lac Sacré par les artisans de Thoutmosis III, P. BARGUET, *o.c.*, p. 34. L'enceinte primitive, telle qu'elle était sous Aménophis I^{er}, a alors certainement été repoussée en même temps qu'était édifié le VIII^e pylône (*ibid.*, p. 258). Noter la représentation d'un jardin et de porteurs d'osiers sur la paroi intérieure du mur est de la cour du IX^e pylône (Horemheb, procession vers le Sud, PM II², p. 178 (529)).

(28) *Urk.* IV, 1341 (volière sous Aménophis II) ; tombe n° 349 Tjay, préposé au *h3-r-mw* au début de la XVIII^e dynastie, PM I/2², p. 415.

(29) PM II², p. 187 (581). R. HARI, *Horemheb*, p. 302-318, 306.

(30) Voir aussi l'Edit de restauration, R. HARI, *o.c.*, p. 132, pl. 21 b, lg. 16 et l'Edit de Couronnement, R. HARI, *o.c.*, p. 13, lg. 24. De semblables réformes se placent volontiers après des périodes troublées ; Prince Osorkon : CAMINOS, *Chronicle*, p. 54 ; Montouemhat : J. LECLANT, *Montouemhat*, p. 202 ; XXIX^e dynastie : Cl. TRAUNECKER, *Achôris II*, p. 146 et BIFAO 79, 1979, p. 423, 426, 434.

(31) Inscriptions du VIII^e pylône et de sa cour : PM II², p. 177 (527), p. 174 (506). SAUNERON, BIFAO 64, 1966, p. 11-17.

(32) P. VERNUS, BIFAO 75, 1975, p. 21.

rdī mdw dr.f sw3d prw grg hwwt rdī rḥ ntrw hrt.sn hmt nbt irt.s
qui établit les termes des règlements, qui rajeunit les temples, qui fonde les
chapelles, qui fait que les dieux sachent ce qui leur revient et chaque corps de
métier ce qui lui appartient (33).

Cet aspect de Thot correspond parfaitement avec le contexte liturgique et architectural de notre chapelle. Aussi, sans exclure pour autant un souverain aussi bien attesté à Karnak qu'Osorkon III (34), est-il tentant de rapprocher le décret d'Osorkon II (35) et la reconstruction de notre chapelle.

Si tel était le cas, la chapelle de Thot, gérant des offrandes divines, rappelait par sa présence quotidienne leur devoir aux hauts fonctionnaires chargés de la gestion de cet important rouage du culte. Cela explique pourquoi, après que des remaniements aient dégagé la face est du monument, certains hauts fonctionnaires ont pu tenir à immortaliser sur cette paroi leur nom associé à l'affirmation de leur probité, peut-être injustement contestée, dans l'exercice de leur fonction quotidienne.

(33) TOURAÏEF, *ZAS* 39, 1895, p. 123. Traduction P. VERNUS (*o.c.*, p. 24) sauf le dernier verset. Voir aussi les exemples de *sw3d-pr* en relation avec la gestion des offrandes, cités par P. VERNUS (*o.c.*, p. 23-24, n. 0).

(34) PM II², p. 223. K.-A. KITCHEN, *Cd'E*, 103, 1977, 43 (chapelle d'Osiris Heqa-djet) ; en outre s'ajoutent les blocs Berlin 2101-2102. ROEDER, *Äg. Inschriften* II, 1924, 218 dont la provenance est très certainement Karnak, et les entrecolonnements du kiosque démonté du parvis de Khonsou (rapport sur la découverte dans *Karnak VI*, 1980, p. 54 sq. et pl. XIII).

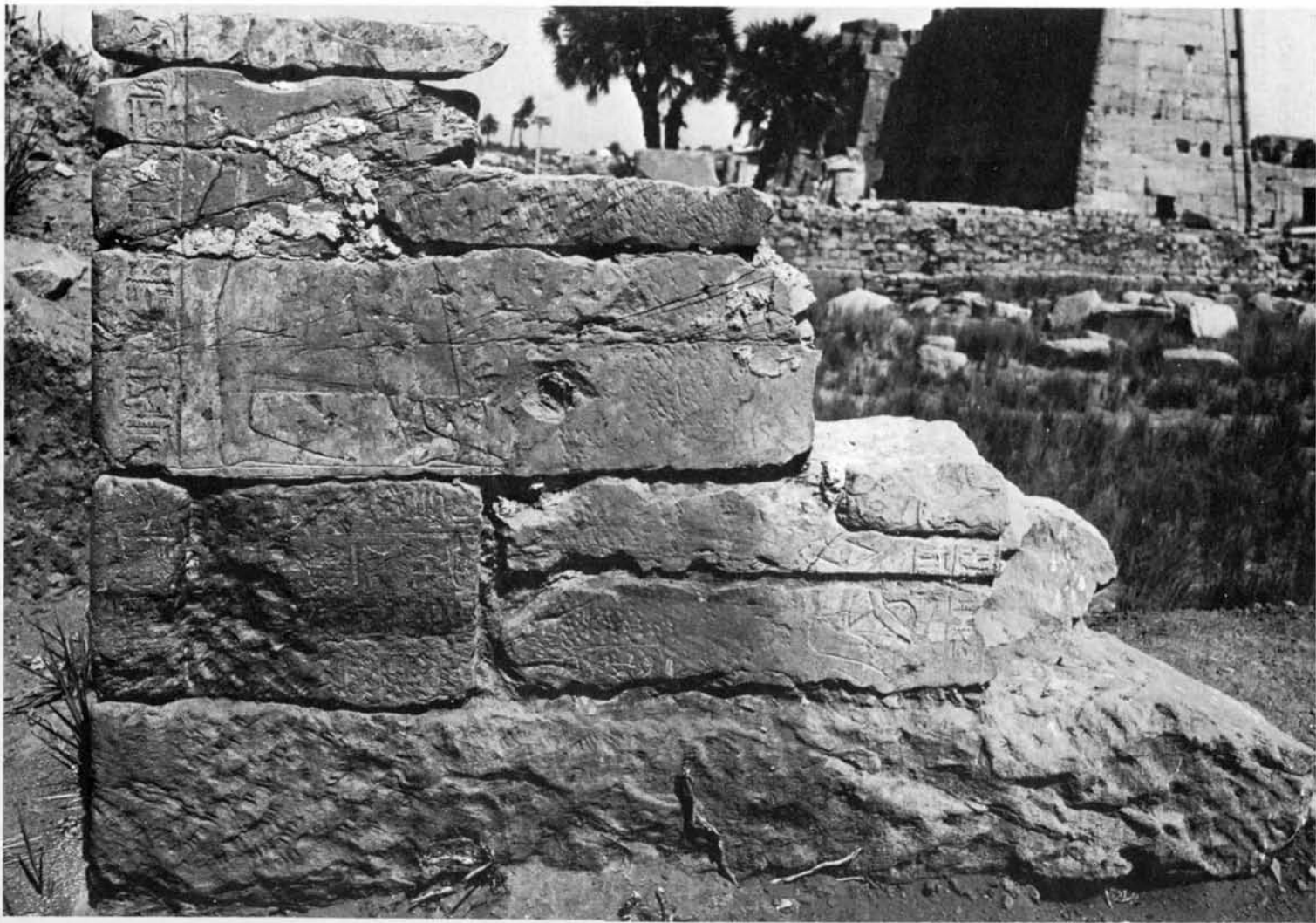
(35) K.-A. KITCHEN, *Third Intermediate Period*, 1972, p. 318-320.



Pl. I, a. Vue d'ensemble.



Pl. I, b. Face sud. *Cliché A. Bellod.*



Pl. II. Face est.